

Montréal, le 25 avril 2018

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Yves Fréchette  
Avocat  
Affaires juridiques – Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'approbation des exigences techniques de raccordement  
au réseau de transport  
Dossier de la Régie : R-3830-2012**

---

Cher confrère,

Par la présente, la Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de votre lettre datée du 24 avril 2018.

Elle prend acte du fait que vous déposerez, **le 27 avril prochain**, l'ensemble des suivis et engagements souscrits lors de la dernière séance de travail. En ce qui a trait à votre demande pour la tenue d'une séance de travail additionnelle avec le personnel technique de la Régie, elle est acceptée. Elle aura lieu **le 17 mai 2018 de 9 h à 16 h** aux bureaux de la Régie à Montréal, dans la salle Jean-Paul Riopelle.

Comme mentionné, cette rencontre permettra de revoir les ajustements que vous proposez concernant les *Exigences techniques de raccordement d'installations de client au réseau de transport d'Hydro-Québec* et les *Exigences techniques de raccordement de centrales au réseau de transport d'Hydro-Québec*.

Quant au document intitulé *Limites d'émission de perturbations dans le réseau de transport d'Hydro-Québec*, **il est impératif qu'une rencontre ait lieu au plus tard dans la semaine du 22 mai 2018** en raison du calendrier réglementaire de la Régie.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml